



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19
Présents 14
Votants 16

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 14 OCTOBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 08 octobre 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - ~~Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusés : Bruno SAUVIAC – Cédric PASSOS – Lucie TEPPE DUPELOT

Secrétaire de séance : Véronique MOUNIER

2024.044 – Budget communal 2024 - Décision modificative n° 3

La présente délibération annule et remplace la décision modificative n° 1 portant virement de crédit de chapitre à chapitre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget communal 2024,

Il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits pour la régularisation d'écritures comptables et le règlement de factures.

Il est proposé au Conseil Municipal les écritures suivantes :

Section de fonctionnement – Dépenses	Chapitre 014 – Compte 7392221	+ 2 316.00 €
Section de fonctionnement – Dépenses	Chapitre 014 – Compte 7391118	+ 50.00 €
Section de fonctionnement – Dépenses	Chapitre 014 – Compte 739118	+ 2 168.00 €
Section de fonctionnement – Dépenses	Chapitre 014 – Compte 7391111	+ 266.00 €
Section de fonctionnement – Dépenses	Chapitre 011 – Compte 615221	- 4 800.00 €
Section d'investissement – Dépenses	Chapitre 20 – Compte 2031	- 239.67 €
Section d'investissement Dépenses	Chapitre 204 – Compte 2041582	+ 239.67 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 3,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- Approuve la décision modificative n° 3,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Véronique MOUNIER



Le Maire,
Jean-François RASCLE,